Commission européenne

UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

Développement Régional et Cohésion

#EUBudget #FutureofEurope

29 Mai 2018

UNE APPROCHE PLUS ADAPTÉE AUX BESOINS RÉGIONAUX

La nouvelle politique de cohésion permettra de cibler davantage ses interventions sur les besoins régionaux et locaux. Elle allouera ses ressources en fonction des besoins les plus criants et soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local. **La politique de cohésion pour la période 2021-2027 est la manifestation d'une Europe qui se rapproche des citoyens**.

AFFECTER LES RESSOURCES LÀ OÙ ELLES SONT LES PLUS NÉCESSAIRES

Modernisée et davantage axée sur les résultats, la future politique de cohésion attribue des ressources aux **régions qui sont le plus en retard** par rapport au reste de l'UE, afin d'assurer la **convergence et un traitement équitable pour tous**.

La nouvelle méthode d'allocation des fonds repose toujours largement sur le **PIB par habitant**. Elle s'appuie sur la «formule de Berlin», qui a été adoptée par le Conseil européen en 1999.

La Commission propose aujourd'hui une modification de la méthode. Celle-ci est légèrement adaptée de manière à concentrer davantage de ressources dans les États membres moins développés et à accorder un soutien financier plus important aux régions confrontées à une transition industrielle.

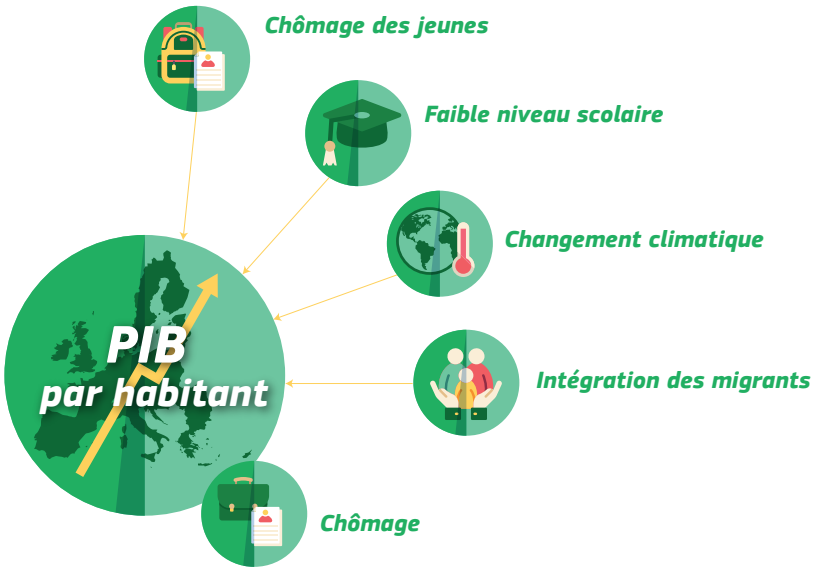

Elle comporte également de **nouveaux critères** pour toutes les catégories de régions, afin de mieux refléter la situation socio-économique sur le terrain — le chômage des jeunes, le faible niveau scolaire, le changement climatique, l'accueil et l'intégration des migrants. Enfin, la Commission propose un «filet de sécurité» pour éviter des changements trop abrupts dans les dotations des États membres.

En ce qui concerne le Fonds de cohésion, la méthode ne change pas: les États membres qui bénéficieront du Fonds de cohésion sont ceux dont le RNB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE.

UNE POLITIQUE DE COHÉSION POUR TOUTES LES RÉGIONS

La politique de cohésion continuera à investir dans toutes les régions afin d'aider les régions à faible croissance et à bas revenus dans le sud et l'est de l'Europe à rattraper leur retard, mais également de remédier aux poches de pauvreté qui subsistent dans des États membres plus riches. Les territoires en transition industrielle, qui existent dans toute l'Europe, pourront toujours bénéficier du soutien de l'UE.

En outre, **les taux de cofinancement régionaux augmenteront pour revenir à leurs niveaux d'avant la crise**. Cela améliorera l'appropriation et encouragera les dépenses de qualité. La contribution de l'UE atteindra un maximum compris entre 40 % et 70 %.

PIB/HABITANT (SPA) PAR RÉGION DE NIVEAU NUTS 2, MOYENNE 2014-2015-2016

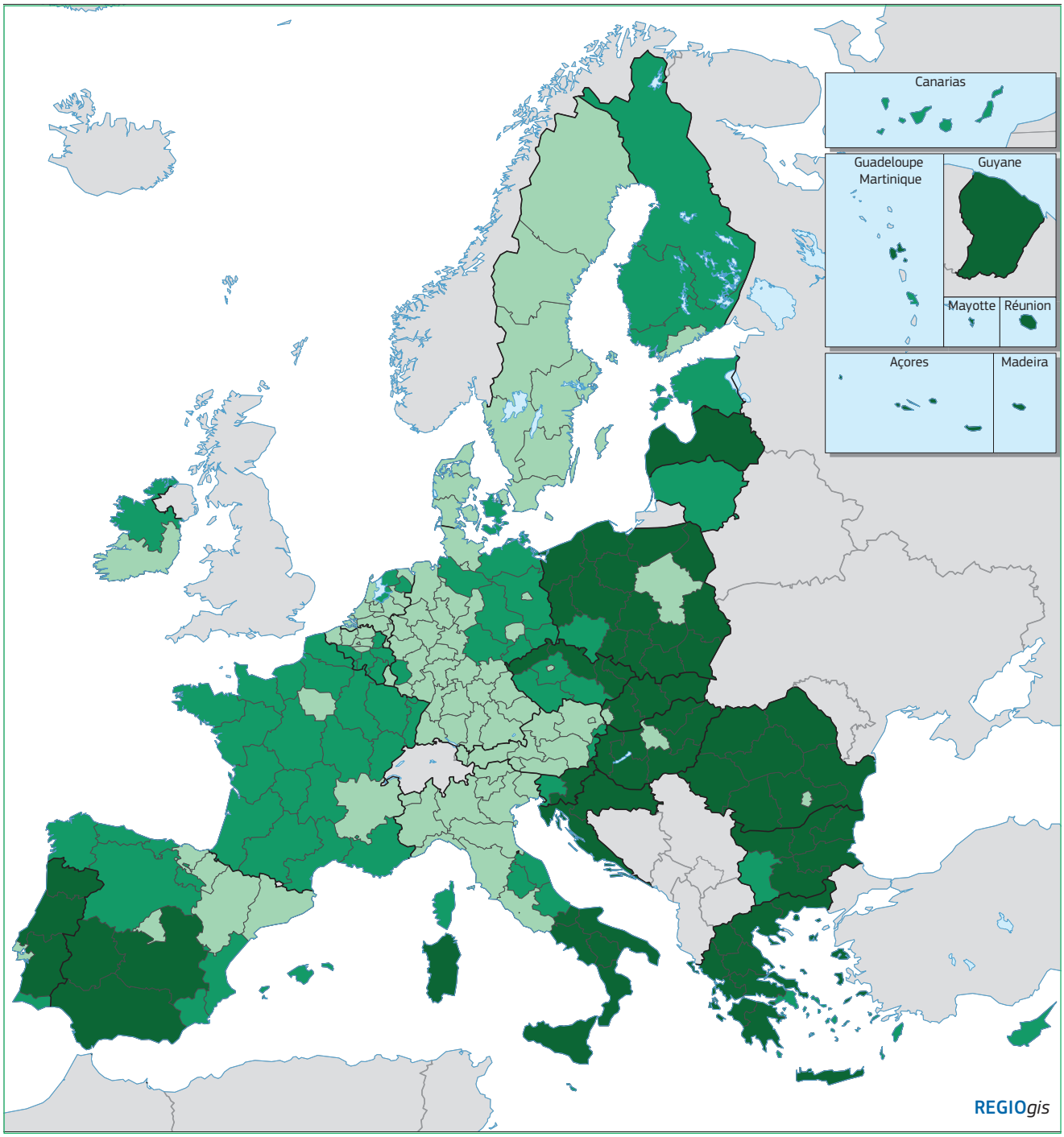

Indice, UE-27=100

- <75% (régions moins développées)
- 75% - 100% (régions en transition)
- >=100% (régions plus développées)

0 500km

@ EuroGeographics Association for the administrative boundaries

* La région ultrapériphérique de Saint-Martin est inclue dans la région NUTS2 de Guadeloupe

AGIR AU NIVEAU LOCAL: SOUTENIR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT PILOTÉES AU NIVEAU LOCAL

Le cadre de la politique de cohésion 2021-2027 prend davantage en considération l'échelon local: il soutient **le développement de stratégies de croissance locales par les autorités urbaines, locales ou d'autres collectivités territoriales**, qui devraient dorénavant se voir confier la sélection des projets financés par l'UE ou prendre part à cette sélection.

Le nouveau cadre soutient également la poursuite du «développement local mené par les acteurs locaux», c'est-à-dire **la conception de stratégies de croissance locales par des groupes d'action associant autorités locales, société civile et partenaires du monde de l'entreprise**.

METTRE DAVANTAGE L'ACCENT SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Les villes sont des moteurs de croissance et d'innovation, mais elles sont aussi confrontées à des défis qu'il est urgent de relever: pollution de l'air, chômage, exclusion sociale, pour n'en citer que quelques-uns.

6 % des ressources du FEDER seront affectés à des investissements dans le développement urbain durable. En outre, le cadre pour la période 2021-2027 crée l'**initiative urbaine européenne**, un nouvel outil pour la coopération entre villes, l'innovation et le renforcement des capacités concernant l'ensemble des priorités du programme urbain de l'UE (l'intégration des migrants, le logement, la qualité de l'air, la pauvreté urbaine et la transition énergétique, entre autres).

INTERREG: SUPPRIMER LES OBSTACLES TRANSFRONTALIERS ET SOUTENIR LES PROJETS D'INNOVATION INTERRÉGIONAUX

La coopération interrégionale et transfrontière sera facilitée par la nouvelle possibilité qui est offerte aux régions d'utiliser une partie de leur propre dotation pour financer des projets partout en Europe en association avec d'autres régions.

Parallèlement, les programmes «Interreg» continueront d'aider les États membres et les régions à collaborer par-delà les frontières pour résoudre les problèmes communs, grâce aux 9,5 milliards d'euros alloués par le FEDER.

La Commission propose un nouvel instrument, le **mécanisme transfrontalier européen**, qui doit contribuer à surmonter les obstacles qui persistent encore au niveau transfrontalier en introduisant, sur une base volontaire, la possibilité que la réglementation d'un État membre s'applique dans un État membre voisin pour un projet ou une action spécifique d'une durée limitée. **Cela permettrait de voir se concrétiser davantage d'infrastructures transfrontières de transport ou de santé**.

Les nouvelles règles de la politique de cohésion instituent également les **investissements interrégionaux en matière d'innovation**. Les régions présentant des atouts compatibles de «spécialisation intelligente» bénéficieront d'un soutien supplémentaire pour travailler ensemble. **L'objectif est de développer les projets interrégionaux «bancables» susceptibles de créer des chaînes de valeur européennes** dans des secteurs prioritaires tels que les mégadonnées, la bioéconomie, l'utilisation efficace des ressources ou la mobilité connectée.

LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DE L'UE CONTINUENT DE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE

Conformément à la **nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques**, ces régions se verront allouer les moyens nécessaires pour développer leurs atouts tels la croissance bleue, les sciences de l'espace ou les énergies renouvelables. Elles continueront de percevoir une dotation supplémentaire de l'UE et bénéficieront d'un soutien spécifique dans le cadre des nouveaux programmes Interreg afin de renforcer leur intégration dans leur espace régional et d'intensifier leur coopération entre elles et avec les pays voisins.

© Union européenne, 2018
Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

PDF
ISBN 978-92-79-86078-2
doi: 10.2776/634296
KN-04-18-510-FR-N